

## **UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE**

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le conseil municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ONF : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2017**

Le Conseil Municipal valide l'état d'assiette des coupes présenté à savoir coupes irrégulières parcelles 17\_a, 18\_a et 18\_b

## **NOMINATION GARDE-CHASSE LOT N° 1**

Le conseil municipal donne un avis favorable à la nomination comme garde-chasse de Monsieur Guy TAILLARD, domicilié 82 rue de Verdun à Oberentzen

## **ACCEPTATION DE DON**

Le Conseil Municipal prend acte du don de 4000 euros de la société REY ENERGIE, remercie le donateur

## **SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin et demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

## **SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : ADHESION DE LA CC DE LA VALLEE DE VILLE**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

## **DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN – EXERCICE 2016**

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a institué, par délibération en date du 31 mars 2015, un dispositif de fonds de concours permettant d'attribuer à ses communes membres, une aide financière visant à soutenir la réalisation ou le fonctionnements d'un équipement participants à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Un montant annuel maximum est arrêté par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour les exercices 2015 à 2020. Pour NIEDERENTZEN ce montant annuel est de 3 677€

Au titre de l'année 2016, le conseil municipal propose à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin le projet suivant :

Libellé du projet : Aménagement rue de l'III et rue du Noyer

Plan de financement :

	Montant	Taux %
Co-financeurs (Conseil Départemental)	14 503 €	15.22
CCCHR – Fonds de concours	7 354 €	7.72
COMMUNE	73 444 €	77.06
COUT TOTAL*	95 301 €	100.00

\*HT pour l'investissement, TTC pour le fonctionnement

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution et le versement d'un fonds de concours de 7 354 € (2015 + 2016) à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin au titre du projet cité ci-dessus, approuve le plan de financement prévisionnel présenté, et autorise M. le Maire à solliciter le fonds de concours et à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

## **FISCALITE : VOTE DES TAUX POUR 2016**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux. Ils restent échangés et s'établissent comme suit pour 2016 :

Taxe d'Habitation (TH):	6.80 %
Taxe Foncière Bâti (TFB):	7.19 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB):	41.11 %

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine ALBRECQ, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jean-Pierre WIDMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

N'émet aucune observation et lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter comme suit :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents		Mandats émis	Titres émis	Excédent exercice	Excédent cumulé
Fonctionnement		52 744,81		704 838,90	706 881,89	2 042,99	54 787,80
Investissement	0,00	7 108,17		183 625,11	383 194,86	199 569,75	206 677,92
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>59 852,98</b>	<b>0,00</b>	<b>888 464,01</b>	<b>1 090 076,75</b>	<b>201 612,74</b>	<b>261 465,72</b>

## COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil municipal vote le compte de gestion 2015 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent	54 787.80 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	54 787.80 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	206 677.92€

## BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil municipal vote les crédits nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement et arrête la balance comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes	: 370 237 .00 €
Section d'investissement : dépenses et recettes	: 257 822. 00 €

Le budget est voté par chapitre pour les deux sections.